

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU  
COMITE REGIONAL FFME DE LA REUNION  
DU 30 NOVEMBRE 2016

L'assemblée générale extraordinaire du Comité Régional FFME de la Réunion, dûment convoquée, se tient le mercredi 30 novembre 2016 à 19h, sous la présidence de Patrice Nominé, président du Comité Régional FFME.

Ordre du jour :

1. Vérification des pouvoirs votatifs des présidents de club
2. Vote des nouveaux statuts par les présidents de club
3. Démarches administratives avant l'assemblée générale électorale

Présents :

- Clubs présents ou représentés : MONTAGNE REUNION (9 voix), EST'KALAD CLUB (7 voix), 7 A L'OUEST (9 voix), GRIMPAZOT (1 voix), AUSTRAL ROC (7 voix), ESCALADE D'ABORD (7 voix), ASCUR (1 voix).
- Clubs non représentés : A.S.C. AVIATION CIVILE (1 voix), EXTREME VERTICALE (5 voix), ASSOCIATION SPORTIVE ENTREPOT (5 voix), NATURE VERTICALE (1 voix).

**1. Vérification des pouvoirs votatifs des présidents de club**

7 clubs (41 voix) sont présents ou représentés.  
4 clubs (12 voix) ne sont pas représentés.

**2. Vote des nouveaux statuts par les présidents de club**

Le comité régional s'intitulera Ligue Réunion de la Montagne et de l'Escalade.

Juliette Payet expose les modifications des nouveaux statuts et les points de vigilance : certains points sont débattus. Patrice Nominé remercie l'ensemble des présents pour ces échanges constructifs.  
Vote adopté à l'unanimité des votants.

**3. Démarche administrative avant l'assemblée générale électorale**

Juliette Payet précise que pour le fonctionnement de l'Assemblée Générale électorale du 11 février 2017 le comité directeur nommera très prochainement les membres de la commission de surveillance des opérations électorales ainsi que les membres de la commission régionale de discipline. Ces deux commissions sont des obligations statutaires.

La commission de discipline a un règlement proche du règlement de la fédération. Elle doit être constituée de 5 personnes dont la majorité ne doit pas faire parti du comité directeur.

La commission de surveillance des opérations électorales est composée de 3 membres qui ne peuvent être membres du comité directeur.

Sophie Payet, pour le comité régional

